

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 SEPTEMBRE 2011

Le Conseil d'administration de l'Agence française de développement du 29 septembre 2011 :

- autorise la création d'une facilité globale de refinancement de 300 millions d'euros en faveur des établissements financiers en Outre-mer
- et délègue au Directeur général le pouvoir de consentir des prêts aux établissements financiers dans le cadre de la facilité susvisée, dans la limite de 60 millions d'euros par établissement.

Le taux de la facilité ne pourra être inférieur au barème suivant :

- EUR + 85 pb pour les prêts de 5 à 7 ans
- EUR + 90 pb pour les prêts de 8 à 10 ans
- EUR + 95 pb pour les prêts de 11 à 15 ans

Sa validité est fixée au 31/12/2011. Un premier bilan global de l'utilisation de la facilité sera présenté à la première réunion du Conseil d'administration de 2012.

Il sera rendu compte, au cours des réunions du Conseil d'administration et du Comité Outre-mer les plus proches, des décisions prises en vertu de cette délégation. Ces comptes rendus ne donneront lieu ni à présentation ni à débat, sauf demande expresse d'un membre du Conseil ou du Comité.

Vu et certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end. A small 'RD' is written above the end of the signature.